

SEANCE DU 8 JANVIER 2018

sous la présidence de Monsieur Marc Bouché, Maire.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Marc MISBACH est désigné pour assurer cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2017.

Ce compte-rendu est approuvé et signé par les Conseillers présents.

3) INFORMATIONS DU MAIRE

** Depuis le 11 décembre 2017, Monsieur le Maire a signé les arrêtés suivants :*

- réglementation des tirs de feux d'artifices, pétards et autres dans la nuit du 31 décembre 2017 au 1^{er} janvier 2018 ;
- mesures de propreté et de salubrité générale sur les voies ouvertes à la circulation publique.

** autres informations*

- état d'avancement des travaux à la Mairie : Monsieur le Maire fait savoir que le certificat de normes NF pour la plate-forme est en attente. Le menuisier-alu est venu la semaine dernière pour prendre les mesures pour la réalisation de mains-courantes, de garde-corps et la fermeture de la cage de la plate-forme. Sinon, tous les travaux intérieurs sont achevés.
- fibre optique : Monsieur le Maire confirme que les travaux de pose du câble devraient commencer courant de l'année, pour une commercialisation auprès des usagers en 2019.
- le Conseil départemental accorde une subvention de 4.500 € pour les travaux d'amélioration du fonctionnement du chauffage de la salle des fêtes
- la population légale de la Commune au 1^{er} janvier 2015 (en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018) est de 1.192 habitants. En tenant compte de la population comptée à part (29 personnes) cela représente 1.221 habitants

CONVENTION AVEC LA LIGUE

La Ligue contre le Cancer propose une convention de partenariat avec la Commune, dans le cadre de son action pour l'interdiction de fumer dans les espaces extérieurs et plus particulièrement les aires collectives de jeux, afin de protéger les jeunes de l'entrée dans le tabagisme.

Le Conseil municipal, à la majorité des Conseillers présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

REFERENTIEL TOPOGRAPHIQUE

Colmar Agglomération va réaliser les plans topographiques et leurs mises à jour pour toutes les Communes membres. Il s'agit de porter tous les réseaux sur les plans des rues, ce qui est primordial pour tout projet de travaux de voirie. Dans le cadre de l'étude préalable de ce dossier, Colmar Agglomération a dressé le co-financement suivant : ce travail pourrait être financé à 55,8 % par les exploitants des réseaux, soit 515.475 €, la part prise en charge par Colmar Agglomération s'élèverait à 204.465 € et la participation des Communes représenterait 203.060 €.

La part de Muntzenheim est estimée à 6.820 €. Le fonds de plans réalisé, il incombera encore aux Communes d'y intégrer leur réseau d'éclairage public, et ce d'ici 2026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, donne son accord à la participation de la Commune à ce projet et s'engage à inscrire le montant prévu au budget 2018.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21 h 40.